

DEVENIR ASSISTANT MATERNEL

Combien d'enfants je peux accueillir en même temps?

Publié le : 29 juin 2020

La loi autorise l'accueil de 4 enfants simultanés au maximum mais c'est le contenu de votre agrément qui précise le nombre d'enfant et les tranches d'âge qui vous concernent.



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55